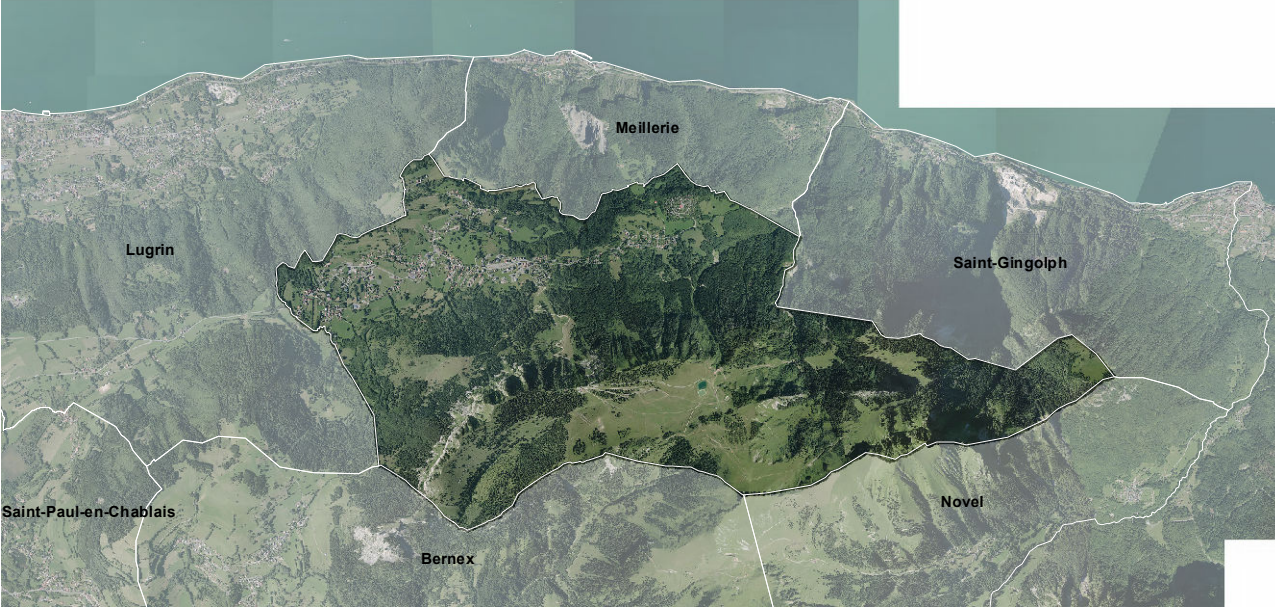


Révision n°1
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de
THOLLON-LES-MEMISES



FOND CADASTRAL
Source DGFIP : 02/2016
ECHELLE
1:5000
PLAN / DATE
400 - P.L.U. Thollon
29.08.2017

URBANISME
Cartographie
JURIDIQUE

- ZONES URBAINES**
- UA** Zone urbaine identifiant les pôles principaux de la commune en densité 1
 - UAe** Zone urbaine du centre village à dominante équipement public
 - UB** Zone urbaine identifiant les pôles secondaires en greffe sur les zones UA ou UH, en densité 2
 - UC** Zone urbaine identifiant les pôles urbains à dominante habitat pavillonnaire en densité 3
 - UCp** Zone urbaine dans un environnement à caractère agricole et naturel dominant en densité 3
 - UH** Zone urbaine dense identifiant les noyaux anciens des villages

- ZONES A URBANISER à échéance du PLU**
- AUs** Zone à urbaniser en densité 1
 - AUb** Zone à urbaniser en densité 2
 - AUc** Zone à urbaniser en densité 3

- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone agricole
 - Ae** Zone agricole à dominante équipement public ; STECAL
 - Al** Secteur de gestion d'un hébergement touristique ; STECAL

- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N** Zone à dominante naturelle et forestière ; où le bâti existant à usage d'habitation est géré ; non constructible
 - Nh** Zone naturelle, secteur de protection des zones humides
 - Nh1** Secteur où seuls les équipements légers de loisirs sont admis sous réserve d'une bonne intégration dans le site

- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**
- CAP 4 et 5** Orientation d'aménagement et de programmation
 - CAP 1, 2 et 3** avec note sociale - Article L.151-15 - II qui impose que 15% des logements à réaliser soit des logements sociaux sur les secteurs d'CAP de densité 1 et 2 (plus de 25 logements par hectare)

DAP	ZONAGE	Lieu de	Surface emprise	Densité (log/h)	Logements attendus	Logts locatifs sociaux
DAP1	AUc	Chez les Arns Sud	5'400 m²	25	14	2
DAP2	AUc	Chez Gérard	4'000 m²	40	16	2
DAP3	AUc	Au Fou de la Croix	4'130 m²	25	7	1
DAP4	AUc	La Cornette	6'830 m²	-	-	-
DAP5	AUc	Lejeune / Les Augères	10'770 m²	68	43	6
DAP6	AUc	Mont Dablon	6'4'000 m²	-	-	-

- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Emplacements réservés

N°	ER	Désignation des opérations	Surface d'emprise	Bénéficiaire
1		Amorce d'une voie d'accès au domaine skiable, de 0m de plate-forme, à proximité de la Lake station	320 m²	Commune
2		Aménagement d'équipements liés au domaine skiable	4'900 m²	Commune
3		Création d'une voie d'accès vers "l'habitat" de la plate-forme	990 m²	Commune
4		Aménagement d'une aire de retournement, le hucelle	250 m²	Commune
5		Création d'une voie d'accès vers "la Chapelle", de la plate-forme	100 m²	Commune

- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Article R151-31 alinéa 1 - Espaces boisés classés
 - Article L151-41 alinéa 5 - Servitude de projet

